

du parti libéral, ce furent les éléments les plus radicaux qui obtinrent les suffrages des électeurs.

Malgré son désappointement, Léon Metz ne se désintéressa pas pour autant de la vie publique ainsi que le témoigne une fiche sur laquelle il avait marqué de sa main trois événements qu'il jugeait d'importance : l'entrée des Français et Américains les 21 et 22. 11. 1918, les désordres devant la Chambre à la date du 13. 8. 1919, le referendum du 28. 9. 1919.

— —

Voici encore quelques données sur l'activité multiforme de Léon Metz.

Appréciant à sa juste valeur la musique populaire, adjuvant idéal des loisirs de l'ouvrier et de l'employé, Léon Metz entra dès 1872 au comité de l'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette. Président de 1891 à 1926, président d'honneur jusqu'à sa mort, Léon Metz n'eut de cesse que cette société en vînt à dépasser bientôt, et de loin, toutes les sociétés de musique du pays.

A l'occasion de l'entrée joyeuse du grand-duc Adolphe et dans le dessein de regrouper toutes les sociétés de musique et de chant du pays — le « Allgemeiner Luxemburger Musikverein » avait cessé d'exister en 1879 — il convoqua une assemblée à l'Hôtel de Luxembourg pour le 30. 5. 1891. C'est d'elle que sortit l'Union Adolphe dont il fut le premier président. (16) Il garda cette charge jusqu'en 1926.

Persuadé de l'importance de la coopération de l'industrie métallurgique et des milieux ruraux, Léon Metz, très lié avec son voisin du château de Foetz, Théodore de Wacquant, entra en 1893 au Comité directeur du Cercle g.-d. d'agriculture (« Großh. Acker- und Getreidebauverein ») qui venait de renaître des cendres de l'ancien « Luxemburger Bauernverein » et qui était présidé par le docteur de Wacquant.

Après le décès de celui-ci, Léon Metz fut désigné à l'unanimité pour prendre sa succession (6. 1. 1897). Il resta jusqu'au 10. 6. 1916 à la tête de cette importante société, qui changea son titre, en 1900, en « Cercle agricole et d'élevage luxembourgeois. » (Luxemburger Ackerbau- und Viehzuchtgenossenschaft). (17)

L'incendie qui fit tant de ravages à Esch, en 1880, incita Léon Metz à fonder le Corps des sapeurs pompiers dont il fut le président de 1880 à 1918.

En 1902 on lui offrit la charge de président cantonal et en 1919 celle de président de la Fédération nationale des Sapeurs pompiers. En 1915 le gouvernement l'avait nommé président du Conseil supérieur de Secours contre l'Incendie.

Pendant quelque temps, Léon Metz était juge suppléant à la justice de paix d'Esch-s.-Alzette ; membre du Conseil des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg prévu par le Traité entre l'Empire allemand et le Grand-Duché (11. 11. 1902) et appelé à coopérer à l'instruction des questions concernant les chemins de fer ; membre de la Commission